



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Mardi 27 avril 2021

Trophées Zéro Phyto 2021

Près de 40% des communes bretonnes garanties sans "phyto" !

Chaque année, depuis 2009, la Région Bretagne décerne ses trophées *Zéro Phyto* et encourage ainsi les collectivités bretonnes à bannir définitivement l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien de leurs parcs et jardins publics, cimetières ou encore terrains de sport. En 2021, 66 nouvelles collectivités (dont 5 intercommunalités) ont été récompensées, portant désormais à 462 le nombre de communes garanties "Zéro Phyto" en Bretagne !

Plus de 80% des communes bretonnes sont engagées dans cette démarche plus exigeante et ambitieuse que le seuil fixé par la réglementation, notamment la loi Labbé* ; une gageure sur un territoire particulièrement riche en eaux superficielles.

Avec ces **61 nouvelles communes** et ces **5 intercommunalités** reconnues *Zéro Phyto*, **462 villes et villages bretons ont désormais abandonné l'usage de tout produit phytosanitaire** (biocontrôle et AB compris), participant ainsi à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

Plus d'1,8 million de Bretonnes et Bretons (soit 56% de la population) **vivent aujourd'hui dans une commune ainsi primée !**

Parmi les lauréats de cette année, des collectivités comme **Lanrigan** (152 hab., Ille-et-Vilaine), **Plou-gastel-Daoulas** (13 337 hab., Finistère) ou **Pléneuf-Val-André** (4 073 hab., Côtes d'Armor).

Pour la cinquième année de suite, la Région met aussi à l'honneur **33 communes et 3 intercommunalités qui ont pérennisé la démarche depuis plus de 5 ans, sans interruption.**

La présence de 3 intercommunalités dans cette dernière catégorie témoigne de la montée en puissance des EPCI au sein de cette démarche. **Dix-neuf** d'entre eux, soit un tiers des intercommunalités bretonnes, sont passés au "zéro phyto" dans la gestion des espaces dont ils ont la charge.



Tendre vers le "zéro phyto" en 2040

Alors que l'impact des produits phytosanitaires de synthèse sur la nature et la santé humaine est une préoccupation majeure pour les citoyens, la forte implication des collectivités locales dans le "zéro phyto" et la mise en œuvre de la loi Labbé ont accéléré la diminution de leur utilisation dans les zones non agricoles (routes, ports, aéroports, voies ferrées, espaces publics). La Région souhaite aller plus loin. C'est pourquoi l'un des objectifs de la **Breizh COP** est de tendre vers le

"zéro phyto" en 2040.

Pour l'atteindre, un groupe de travail dédié a été mis en place en 2020. Dans ce cadre, la Région propose un accompagnement concret des différentes initiatives. Parmi elles, une **expérimentation de sortie de produits phytosanitaires de synthèse sur un ou plusieurs territoires pilotes**, afin de mesurer les impacts économiques et sociaux de la suppression de l'usage de ces produits.

Un webinaire consacré à la démarche "ZéroPhyto" est organisé lors du Carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE), qui se déroule, cette année, intégralement à distance, les 5 et 6 mai.

Renseignements et inscriptions :

[Le oPhyto en Bretagne : expériences, partages et réseaux \(mailchi.mp\)](#)

* Entrée en vigueur en janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles au public. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers qui ne peuvent plus utiliser ni détenir des herbicides, insecticides ou fongicides, antimousses et engrais non organiques. À partir de juin 2022, cette proscription s'appliquera à de nouveaux espaces : propriétés privées à usage d'habitation, hôtels et auberges, terrains de campings et parcs résidentiels de loisirs, cimetières, équipements sportif ...

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

www.bretagne.bzh/espace-presse @regionbretagne

Les 61 communes Zéro Phyto 2021

SAGE	COMMUNE	HABITANTS
CÔTES D'ARMOR		
Argoat Trégor Goëlo	Lanmérin	599
	Trégonneau	576
Arguenon Baie de la Fresnaye	Corseul	2 184
	Mégrit	818
	Rouillac	395
	Sévignac	1 088
	Trédias	486
	Trémeur	764
Arguenon Baie de la Fresnaye- Rance Frémur Baie de Baussais	Eréac	682
Aulne	Duault	362
Baie de Lannion	Ploumilliau	2 481
	Plounévez-Moëdec	1 458
	Trébeurden	3 637
Baie de Saint-Brieuc	Pléneuf-Val-André	4 073
	Saint-Brandan	2 368
Blavet	Rostrenen	3 060
Rance Frémur Baie de Baussais	Languénan	1 155
	Pleudihen-sur-Rance	2 909
Vilaine	Loscouët-sur-Meu	629
Vilaine Rance Frémur Baie de Baussais	Saint-Launeuc	200
MORBIHAN		
Golfe du Morbihan Ria d'Étel	Ploemel	2 888
	Plumergat	4 112
Vilaine	Carentoir	3 165
	Concoret	734
	La Croix-Helléan	891
	Saint-Marcel	1 074

Les 5 EPCI Zéro Phyto 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	SAGE	HABITANTS
Guingamp Paimpol Agglomération	Argoat Baie de Lannion / Aulne	73 557
Concarneau Cornouaille Agglomération	Sud-Cornouaille	50 032
ComCom du Pays de Landerneau	Elorn	48 394
ComCom de Brocéliande	Vilaine	18 335
Rennes Métropole		447 429

SAGE	COMMUNE	HABITANTS
FINISTÈRE		
Aulne	Argol	991
	Châteauneuf-du-Faou	3 673
	Saint-Rivoal	194
Baie de Douarnenez	Telgruc-sur-Mer	2 085
Bas-Léon	Coat-Méal	1 100
	Ploudalmézeau	6 297
Elorn	Plougastel-Daoulas	13 337
Léon-Trégor	Plourin-lès-Morlaix	4 457
	Roscoff	3 404
	Saint-Jean-du-Doigt	641
Odet	Elliant	3 271
	Gouesnac'h	2 769
Ouest-Cornouaille	Confort-Meilars	879
	Loctudy	4 073
Sud-Cornouaille	Baye	1 149
	Tourc'h	1 026
	Trégunc	7 041
ILLE-ET-VILAINE		
Couesnon	Rives-du-Couesnon	2 858
	Romagné	2 404
	Sains	483
Dol	Hirel	1 392
Rance Frémur Baie de Baussais	Cancale	5 121
	Irodouër	2 262
	La Ville-ès-Nonais	1 203
	Lanrigan	152
	Trévérien	884
Vilaine	Châteaubourg	7 064
	Eancé	403
	Essé	1 093
	Gosné	1 991
	Le Petit-Fougeray	894
	Nouvoitou	3 099
	Saint-Domineuc	2 532
	Tréffendel	1 257
	Plélan-le-Grand	3 949



Lauréats Prix régional « communes » zéro phyto 2009 - 2021



● Lauréat 2021
● Lauréats années précédentes

